**COMPTE RENDU de l’Assemblée Générale**

**L’assemblée générale du Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français**

**s’est tenue le 21 SEPTEMBRE 2016 à 16H**

**au Palais des Congrés de Toulouse**

**Le Président Philippe Montupet, au terme de son mandat qu’il avait accepté de prolonger d’une année, fait le bilan des différentes actions menées :**

**Les actions du syndicat ont profondément évolué ces dernières années. Alors qu’initialement celui-ci avait été créé afin de permettre une représentation française au sein des institutions européennes de l’UEMS, les missions du syndicat se sont beaucoup étoffées, d’autant plus que notre profession est partagée entre un exercice public majoritaire et un exercice privé croissant.**

**Le syndicat participe ainsi :**

**- Au Conseil National Professionnel de la Chirurgie de l’Enfant et de l’Adolescent, Philippe Montupet a siégé à la FSM et au comité DPC. Il faudra donc prendre sa suite mais cette fonction sera plutôt du ressort de l’OA DPC de chirurgie pédiatrique (OA CHir Ped).**

**- Au conseil d’administration de l’INPH, Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, ce qui nous permet d’avoir des appuis utiles notamment pour aider nos confrères rencontrant des difficultés avec leur administration.**

**- Au comité directeur de l’UMESPE, branche de la CSMF, ce qui nous a permis de défendre les particularités et les difficultés de la chirurgie pédiatrique libérale auprès de la CNAM.**

**- A l’UEMS, pour défendre nos particularités françaises au sein de variations fortes d’un pays à l’autre.**

**Ces évolutions intéressantes demandent un investissement certain en temps et un suivi régulier que le nouveau bureau devra maintenir et faire évoluer. L’action syndicale est un moyen incontournable de soutien et de développement de notre spécialité. Néanmoins, dans ces démarches, le syndicat nécessite le soutien et l’implication indispensables du CNP.**

**L’ensemble des participants salue Philippe Montupet et le remercie vivement pour son investissement dans le syndicat.**

* **Joel Lechevallier, qui a lui aussi prolongé d’un an son mandat, présente le rapport**

**financier qui montre des comptes toujours positifs mais une baisse des cotisations cette dernière année. Il est décidé de mettre en place un appel à cotisation conjoint à celui des sociétés savantes. C’est acquis pour le conseil d’administration de la SFCP, il faudra aussi le mettre en œuvre pour la SOFOP et la SFUP.**

* **Philippe Montupet fait une mise au point sur le versant public, l’INPH est**

**une intersyndicale intéressante, son MAG publié tous les 2 mois est riche d’enseignements et**

 **d’informations. Les syndicats de praticiens ont obtenu des « mesures d’attractivité » comprenant des primes d’aide à l’installation pour les praticiens en zone défavorisées ou dans des spécialités en pénurie de recrutement. Les chirurgiens pédiatres peuvent être concernés par les primes d’exercice multisite et la prime de fidélité à l’exercice public exclusif pour ceux qui sont dans cette situation depuis plus de 15 ans.**

* **Hélène Le Hors présente un point sur les négociations conventionnelles qui ont été une grande déception puisque la mesure de facteur de majoration pour les actes chez les enfants de moins de 4 ans, initialement prévue par la CNAM ,a été déboutée par le Bloc, intersyndicat des spécialités de plateaux techniques lourds, qui, semble-t-il, et bien que quelques chirurgiens pédiatres renommés y adhérent, ignorait littéralement la problématique de la chirurgie pédiatrique libérale. La question se pose de rallier le Bloc qui représente effectivement presque l’ensemble des chirurgiens ou de rester au sein de l’UMESPE qui nous a toujours soutenu et nous avait permis de nous faire entendre au plus haut de la CNAM. Le prochain bureau y réfléchira.**
* **Philippe Montupet revient sur l’UEMS, nous y sommes représentés par Frédéric Auber et Brice Ilharreborde. Il semble que la nécessité d’une adhésion à l’UMESPE pour permettre une représentation à l’UEMS ne soit plus indispensable. Il sera nécessaire de clarifier ce point avant de prendre une décision discutée au point précédent.**
* **Le bureau aurait dû être renouvelé l’année dernière, ceci a été reporté pour des**

**problèmes d’organisation et parce que les membres sortant ont accepté de continuer une année supplémentaire. Il est indispensable de renouveler les membres du bureau : il y a 5 candidats pour 5 postes, ils sont élus à l’unanimité.**

**Le bureau constitué est donc :**

**Président : Hélène LE HORS**

**Vice Président : Alexandre PODVIN**

**Secrétaire Général : Maud CHABAUD WILLIAMSON**

**Secrétaire Général Adjoint : Marie Christine MAXIMIN**

**Trésorier : Saad ABU AMARA**

* **La séance est levée à 17H30**

**Hélène Le Hors**